

Notice concernant des élèves étrangers (année scolaire 2022/23)

Le collège-lycée Steigerwald-Landschulheim à Wiesentheid (Allemagne, Bavière du Nord) offre la possibilité d'accueillir à son internat des élèves allemands et étrangers.

Les élèves étrangers doivent satisfaire aux conditions suivantes:

- Des connaissances suffisantes de la langue allemande (à l'écrit et à l'oral)
- Fréquentation d'une école correspondant à un collège-lycée
- Un logement en Allemagne pendant les vacances et pendant les weekends où les élèves sont obligés de rentrer à la maison
- Une personne en Allemagne qui a la garde de l'enfant (dans des cas d'exception, nous nous chargeons de l'enfant si certaines conditions le demandent).

À condition que les critères mentionnés ci-dessus soient réunis, il est nécessaire de connaître les règlements suivants:

- D'abord les élèves étrangers ne sont là qu'à titre d'hôte. Après il est possible qu'ils avancent dans la classe supérieure si les notes le permettent. Puis les élèves ont le même statut que les élèves réguliers.
- L'assurance au cas de maladie et une assurance responsabilité civile doit être garantie.
- Les parents s'occupent du visa d'entrée, nous nous occupons du permis de séjour.

Un entretien personnel est indispensable. Il est possible de le faire par téléphone ou par skype.

Visitez notre page d'accueil où vous trouvez d'autres informations générales.

Les coûts pour le séjour à l'internat - soit pour un an ou plusieurs ans - doivent être payés d'avance. Il n'y a pas de frais de scolarité.

Voilà les coûts en détail pour **un an**:

	Cinquième et sixième	septième – neuvième	dixième – douzième
Coûts de l'internat	4.876,00 €	5.572,62 €	5.920,91 €
Frais de gestion pour les élèves résidant à l'étranger	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Frais de gestion pour les élèves résidant à l'étranger dans des États non privilégiés	1.000,00 €	1.000,00 €	1.000,00 €
Frais supplémentaires	2.000,00 €	2.000,00 €	2.000,00 €
Montant total pour les élèves résidant à l'étranger:	7.376,00 €	8.072,62 €	8.420,91 €
Montant total pour les élèves résidant à l'étranger dans des États non privilégiés	7.876,00 €	8.572,62 €	8.920,91 €

Le virement se fait sur le compte bancaire suivant (il es gratuit):

Bénéficiaire: Zweckverband Bayerische Landschulheime, München
Coordonnées bancaires: HypoVereinsbank, Leopoldstr. 59, 808002 München
IBAN: DE15 7002 0270 6060 3130 06
SWIFT (BIC): HYVEDEMMXXX
Verwendungszweck: Nome d'élève, IK 2022/23, GY Wiesentheid

Inscription:

Vous recevrez **les formulaires d'inscription** au cours de l'entretien personnel qui aura lieu avec vous, votre enfant/vos enfants, le proviseur et le chef de l'internat. Pour fixer une date, appelez 0049-9383-97210. C'est seulement quand nous recevons les formulaires complètement remplis et quand le montant annuel est viré sur le compte bancaire du bénéficiaire que nous pouvons confirmer sous forme écrite l'admission de l'enfant. Sur présentation de cette confirmation vous pouvez demander un visa «permettant à votre enfant la fréquentation du collège-lycée Steigerwald-Landschulheim à Wiesentheid» à l'ambassade.

Carte de séjour:

Les élèves entrent en Allemagne avec un visa de trois mois dans lequel on peut lire que les élèves vont au collège-lycée Steigerwald-Landschulheim Wiesentheid. Puis ils demandent, avec l'aide de notre établissement, un permis de séjour chez la sous-préfecture à Kitzingen. Le permis de séjour dépend de la durée de la fréquentation scolaire.

Il est nécessaire de nous envoyer très rapidement une photocopie du passeport avec le visa.

À part les formulaires d'inscription, nous avons besoin

- de 3 photos d'identité biométriques qui portent le nom de l'élève au verso,
- d'une photocopie du carnet de vaccination (traduit en allemand),
- d'une photocopie du bulletin scolaire (traduit en allemand),
- d'une photocopie de l'acte de naissance (traduit en allemand) et
- si nécessaire, une photocopie du document qui confirme le droit de garde (traduit en allemand).

Procuration:

On vous prie de considérer qu'il est très raisonnable que chaque élève dont la résidence principale n'est pas en Allemagne ait un plénipotentiaire qui vit en Allemagne et parle allemand. Cet interlocuteur agit par ordre des parents concernant les questions scolaires et éducatives. En cas d'exception cette procuration peut être déléguée au proviseur.

Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas de nous appeler.

Achim Höfle, OStD
Proviseur

Mathias von Borany
Chef de l'internat